



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard ANSELME, Maire.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 14 - Présents : 13 Votants : 14

Etaient présents : Bernard ANSELME, Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Patrick BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Frédéric DUPUIS, Eric PAPOZ, Nathalie RONCO, Françoise ROL, Sébastien ROSSAT.

Absents : Mathieu BONNEL (procuration à Pascal DOMPNIER)

Patrick BATAILLER (procuration à Nicolas LAMBERT)

Secrétaire de séance : Fernand AUGERT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation de la convention avec la garderie

1 – POINT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION ET DE LA PROGRAMMATION EVENEMENTIEL 2017 DE L'OFFICE DU TOURISME

Intervention de Frédéric PITTON, Directeur de l'Office du Tourisme qui présente le plan de trésorerie de l'Office du Tourisme pour 2017. La banque de Savoie attend la confirmation de l'engagement de la commune et un rendez-vous est pris le 14 décembre 2016 pour conclure le prêt de 135.000 € et le prêt de 40.000 € pour pallier au manque de trésorerie du début d'année. M. PITTON dit qu'il n'y aura pas d'économie sur l'animation, que le partenariat AG2R s'arrête.

La subvention demandée pour 2017 est de 485.000 € comprenant le fonctionnement et l'événementiel. Le Conseil Municipal est appelé à voter le document « Programmation Office du Tourisme 2017 » sous condition d'emprunt accepté par la banque et cautionné par la mairie à 50 % et autres cautionnaires privés pour les 50 % restants.

Vote : à l'unanimité

2 – TARIFS COMMUNAUX

Les commissions des finances des 29 novembre et 8 décembre ont décidé de reprendre les tarifs appliqués l'année dernière :

PRESTATIONS	MONTANT PROPOSE
Marché forain	6 € le mètre linéaire
Occupation du domaine public pour les activités qui peuvent être demandées	2 € le m2 + revalorisation de 2 %
Moto neige enfants (Jérémy GILBERT-COLLET) saison hiver	8 % du chiffre d'affaire réalisé
Stationnement place de parking de Bélard – saison hiver	50 € la place

TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017	
SALLES DE REUNION (par séance)	
Jean-Pierre Augert – Mont Charvin	200 €
Salle Municipale – Salle La Bise	120 €
REPAS CANTINE SCOLAIRE	
repas cantine scolaire	5.50
DROIT DE STATIONNEMENT TAXI	
droit de stationnement par taxi (annuel)	100
SEPULTURES	
Concessions trentenaires	
9 places	366
6 places	274 €
3 places	183 €
COLOMBARIUM	
Concessions trentenaires	
Concession + emplacements	500 €
PHOTOCOPIES	
Pages A4	0,20 €
Page A3	0,40 €
A4 recto-verso	0,40 €
A3 recto-verso	0,60 €
Tarifs tirages cadastraux	
Tirage A4	1,00 €
Tirage A3	1,50 €

TARIFS CINEMA

Dénomination	Grille normale	Grille 3D
Tarif plein	8 €	10 €
Tarif – 18 ans	7 €	9 €
Tarif – 14 ans	4 €	6 €
Tarif étudiant	7 €	9 €
Tarif + 65 ans	7 €	9 €
Tarif famille nombreuse	7 €	9 €
Tarif demandeur d'emploi	7 €	9 €
Ciné chèque	6 €	8 €
Gratuit	0 €	0 €
Scolaire commune	2.5 €	4.5 €
Scolaire extérieur	3 €	5 €
Tarif spécial (séance en cas de mauvais temps)	5 €	8 €
Abonné	6 €	6 € + supp abonn 2 €
Tarifs de groupe pour les centres de vacances	2.5 €	2.5 €

Vote : à l'unanimité

3 – ANALYSE DE LA REVISION DE L'INDEMNITE D'OCCUPATION DE L'ECOLE DE SKI INTERNATIALE POUR L'UTILISATION DE LA PARCELLE COMMUNALE N° AC211

Le Conseil Municipal décide d'appliquer

5 – Révision de l'indemnité d'occupation par l'E.S.I. de la parcelle communale n° AC211

Le maire rappelle la délibération du 23 novembre 2012 passée entre la commune et l'Ecole de Ski Internationale concernant les conditions d'utilisation de la parcelle communale n° AC211 mise à la disposition de l'Ecole de Ski Internationale pour le fonctionnement de leur jardin d'enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité à 3 € le m2 avec une revalorisation de 2 % par an

4 – APPROBATION DES TARIFS D'EVACUATION DES BLESSES PAR LES SOCIETES D'AMBULANCES POUR LA SAISON D'HIVER 2016/2017

Le conseil municipal approuve les conventions à passer avec les entreprises Rémy ROL et fils et ROUX Ambulances concernant le transport sanitaire des blessés du ski entre le poste de secours sur piste de la Toussuire et le cabinet médical situé à la Toussuire ou selon le cas vers le centre hospitalier de St Jean de Maurienne pour l'année 2015/2016 et leur demande d'appliquer un tarif unique de 177 € par trajet.

5 – DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le maire propose d'ouvrir des crédits budgétaires pour mandater sur le budget 2016 des factures d'investissement dans la limite du quart de ceux ouvert au budget de l'exercice précédent. Le conseil accepte cette proposition.

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Les autres points prévus à l'ordre du jour sur le SIVAV sont annulés ;

Séance levée

Le Maire,

Bernard ANSELME

Moto neige enfants (Jérémy GILBERT-COLLET) saison hiver

Ranch Tagada (Naïke ZERBIB) saison hiver

Par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2015, il avait été décidé d'appliquer un tarif de 3 € le m2 avec un minimum de 150 m2 + unerevalorisation annuelle de 2 % pour ces deux professionnels.

Le Conseil Municipal souhaite modifier cette délibération du 28 octobre 2015 et d'appliquer un tarif calculé par rapport au pourcentage de leur chiffre d'affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer ce pourcentage à 8 % de leur chiffre d'affaire et autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre ces deux entités.

